

Je comprends que le gouvernement n'aime pas des délégués envoyés ici pour étudier la condition du pays, notre politique fiscale et examiner jusqu'à quel point l'on peut produire à bon marché et vivre économiquement dans ce pays. Mais je soutiens que quand des délégués sont envoyés ici, soit qu'ils viennent à leurs propres frais ou aux frais du gouvernement, ils ont un devoir à remplir à l'égard des habitants de la métropole, et ce devoir consiste à dire quelle est la condition du Canada, sous le rapport du sol, de la fertilité, des récoltes, de la politique fiscale du gouvernement, si la population est obligée de payer des prix excessifs pour tous les articles de ménage et pour les instruments aratoires. Car tous ceux qui émigrent le font pour améliorer leur position, et lorsque des délégués sont envoyés ici, ils est de leur devoir de dire s'ils croient que cette colonie est avantageuse sous tous les rapports aux émigrants. Les différentes colonies de la Grande-Bretagne, et, de fait, les nations civilisées du globe se disputent avec acharnement l'immigration, et parmi les considérations qui influent sur la décision des immigrants se trouve la possibilité de produire à bon marché qu'offre un pays; mais, peu importent les avantages de notre pays quant à la fertilité du sol et sous d'autres rapports, si la production coûte cher, ce n'est pas un champ favorable pour les immigrants.

Je prétends que ces délégués n'auraient pas fait leur devoir à l'égard des populations de la métropole s'ils n'avaient pas dit dans leur rapport quelle est la politique fiscale du gouvernement et quels en sont les effets en ce qui concerne les marchés offerts à nos producteurs et si la politique fiscale du gouvernement nous empêche d'avoir accès à notre marché naturel qui est à proximité de notre pays. Je maintiens que ces questions s'imposaient à la considération des délégués, et qu'il était de leur devoir de faire rapport à ce sujet lorsqu'ils sont retournés dans leur pays.

On dit que le rapport est venu entre les mains du ministre de l'agriculture, mais pour une raison quelconque il n'a jamais été publié et communiqué au public. Je prétends qu'après avoir payé les dépenses de ces délégués nous avons incontestablement droit de connaître la teneur des rapports qu'ils ont faits. Si ces rapports sont favorables, nous avons droit de le savoir; si, d'un autre côté, ils sont défavorables, nous avons également droit de savoir sur quels point ils le sont. Nous avons eu beaucoup de discussions relativement à l'immigration, et pour réussir dans notre politique d'immigration, il importe de savoir quels rapports les délégués qui visitent le Canada font au sujet de notre pays lorsqu'ils retournent dans leurs foyers. Le bruit circule que ces délégués ont émis leur opinion sur la politique fiscale du gouvernement et que le gouvernement considère qu'ils n'ont rien à faire avec cette question. Or, je prétends qu'ils ont tout autant de droit de faire rapport sur la politique fiscale du gouvernement et les effets de cette politique pour les colons, les cultivateurs et les ouvriers, que sur tout autre sujet. Je prétends que s'ils ont fait rapport relativement aux marchés qui nous sont fermés, nous avons droit de le savoir et de connaître l'opinion de ces étrangers qui sont venus ici dans le but de nous envoyer des colons. Nous avons parfaitement le droit de connaître leurs opinions et de savoir s'ils existe quelque chose qui empêche les immigrants de venir en Canada, afin que nous puissions y remédier. Je prétends que

le gouvernement ne fait pas son devoir en retenant le rapport des délégués qui ont visité les provinces maritimes. Je suis informé qu'ils sont venus à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et qu'ils ont ensuite visité l'Ontario et le Nord-Ouest. S'il appert de leur rapport que la politique fiscale du gouvernement nuit à l'immigration, je crois que ce sera une des meilleures leçons que le gouvernement ait jamais reçues au sujet de la politique qu'il a adoptée.

Le ministre de l'agriculture a un devoir à remplir, et ce devoir est de déposer ces rapports devant la chambre le plus tôt possible. Le bruit a circulé qu'un seul des délégués avait envoyé un rapport, et que le ministre n'en avait vu qu'un seul. J'aimerais savoir pourquoi les autres délégués n'ont pas fait de rapport, ou si ces rapports étaient tels que le gouvernement n'a pas voulu les communiquer à la chambre et au pays. Nous avons droit de savoir toutes ces choses, s'ils croient que le Canada est propre à l'élevage du bétail pour le marché de la métropole, s'il est propre à l'élevage des chevaux pour le marché anglais, et si, dans leur opinion, notre pays offre un champ avantageux à l'agriculture. Il est très probable que les délégués ont donné leur avis sur toutes ces questions. Ce sont des hommes intelligents et bien au fait des ressources agricoles des Iles Britanniques, et ils étaient sans doute très compétents à donner une opinion saine sur la condition des provinces maritimes, de même que sur celle des localités d'Ontario et du Nord-Ouest qu'ils ont visitées.

Je crois que le gouvernement a commis une erreur en chargeant une députation d'Ottawa d'aller rencontrer ces messieurs, surtout lorsque la rencontre a été provoquée par le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse de concert avec le haut commissaire, et de conduire les délégués pendant qu'ils visitaient les provinces maritimes. Il paraît aussi que, pendant leur séjour dans ces provinces, il ne s'est trouvé personne dans plusieurs des localités qu'ils ont visitées, qui fût averti de leur visite, à l'exception de ceux qui étaient chargés de les recevoir. Lorsque des délégués viennent ainsi en Canada, les cultivateurs de tout le pays devraient en être informés, afin de pouvoir les rencontrer, discuter avec eux, leur montrer leurs fermes, leur expliquer leurs modes de culture et d'élevage du bétail, et leur donner tous les renseignements possibles. Si je suis bien renseigné, c'est tout le contraire qui a eu lieu dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ce qui a assurément été impolitique de la part du gouvernement.

J'espère que le ministre de l'agriculture déposera le plus tôt possible ces rapports, afin que nous puissions juger par nous-mêmes, si ce que l'on a dit au sujet des opinions émises par les délégués est vrai ou faux. Le gouvernement ne saurait se faire un plus grand tort qu'en ne déposant pas ces rapports, car nous croyons aujourd'hui qu'il les retient en partie à cause des opinions émises par les délégués au sujet de la politique fiscale du pays. Lorsque nous aurons pris communication de ces rapports, ces raisons ne nous paraîtront peut-être pas aussi fortes que nous les supposons, de sorte que le gouvernement devrait en justice pour lui-même, pour les délégués, et pour la chambre des Communes, nous faire part de leur contenu. Les cultivateurs de tout le Canada devraient savoir si ces délégués ont fait des rapports favorables au sujet des localités qu'ils ont visitées. J'espère donc que